

52 rue du plessis pommeraye
60100 Creil
✉ amapdecreil@hotmail.fr
www.grainedamap.fr

2, rue de la mairie
60112 Haucourt



Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** de mars 2014 signée par chaque amapien-ne et chaque paysan-ne, et notamment :

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE :**ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE :**

Être adhérent-e à l'association « Graine d'Amap».
Préfinancer la production.

Livrer des pommes à couteau bio 12 fois sur la période donnée et des poires bio 5 fois sur la période .

Assurer au moins une permanence sur le lieu de livraison.
Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement.

Donner régulièrement des nouvelles de son activité.

Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.

Gérer le partage éventuel de son panier. Planifier ses retards et absences aux livraisons. (en cas d'absence non prévue, Être transparent sur le mode de fonctionnement de fixation aucun remboursement ne sera opéré, les pommes seront du prix et sur ses méthodes de travail. données au secours populaire).

ENGAGEMENTS COMMUNS :

- Participer aux réunions de bilan de fin de saison.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. (aléas climatique, ravageurs etc. ...)

COORDONNEES DE L' AMAPIEN-NE :

NOM PRENOM :	N° de Téléphone :
ADRESSE :	ADRESSE MAIL :

CHOIX DU PANIER-S :

Le panier peut être constitué de pommes et/ou de poires. Les poires ne sont disponibles que sur les 5 1ères distributions.

Le prix du kg de pommes est de 3€

Le prix du kg de poires est de 3,5€/kg

Prix pour la saison : kg de pommes x 3€ x12 distributions =

.....kg de poires x 3,5€ x5 distributions =

Total pour la saison :

PERIODE DES LIVRAISONS :

Les livraisons auront lieu les jeudis: 21/10 ; 04/11 ; 18/11 ; 02/12 ; 16/12 ;

06/01/2022 ; 20/01 ; 03/02 ; 17/02 ; 03/03 ; 17/03 ;31/03 :2022

LIEU ET HORAIRES DES LIVRAISONS :

Devant le Grain de Café place St Médard à Creil de 18h à 19h15 (ou 18h30-19h30 si la livraison est effectuée par J.M. Beaudoin)

MODALITES DE REGLEMENT :

Chèque(s) à l'ordre de l'EARL de la Frimousse : (possibilité de payer en 1, 2 ou 3 chèques).

Référent Amap : Anne Deprez 06.82.12.04.82

SIGNATURES :

L'AMAPIEN-NE :

Pour l'EARL la Frimousse :

Simon Inglard

Fait à :